



SG-SFI, CH - 3003 Berne

Gouvernements cantonaux

Berne, le 31 janvier 2006

**Adaptation du taux de conversion minimal dans la prévoyance professionnelle:  
Procédure de consultation**

Mesdames et Messieurs les Conseillers d'État,

Le Conseil fédéral a chargé le DFI, le 25 janvier 2006, de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faitières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faitières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux concernés sur l'adaptation du taux de conversion minimal dans la prévoyance professionnelle. La procédure de consultation a lieu du 1<sup>er</sup> février au 30 avril 2006.

Le projet de révision contient les nouveautés suivantes :

- a. l'adaptation du taux de conversion minimal en quatre étapes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour atteindre la valeur de 6,4 % au 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;
- b. la rédaction d'un rapport établissant les bases qui permettent de déterminer le taux de conversion minimal des années suivantes, la première fois en 2009 et par la suite tous les cinq ans. Le rapport contient des données sur le maintien de l'objectif de prestations et, en cas d'écart, il esquisse les mesures possibles ;
- c. la renonciation à des mesures d'accompagnement obligatoires du fait du maintien de l'objectif de prestations ;
- d. l'adaptation automatique de l'âge ordinaire de la retraite LPP à celui de la retraite AVS et l'adaptation correspondante des taux de bonifications de vieillesse.

Les grandes lignes de l'avant-projet ont été approuvées par la Commission LPP.

Vous trouverez en annexe le projet de loi et le rapport explicatif correspondants qui vous fourniront toutes informations utiles sur cette révision.

Nous vous prions de bien vouloir adresser votre prise de position jusqu'au 30 avril 2006 au plus tard à l'Office fédéral des assurances sociales, domaine d'activité Prévoyance vieillesse et survivants, Effingerstrasse 20, 3003 Berne (Fax 031 3241588; courriel : [margareta.meile@bsv.admin.ch](mailto:margareta.meile@bsv.admin.ch)) et vous remercions de l'attention que vous prêterez à ce projet.

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'État, l'assurance de notre haute considération.

Pascal Couchepin  
Conseiller fédéral

Annexes :

- projet mis en consultation et rapport explicatif
- liste des organisations consultées

D'autres exemplaires peuvent être commandés à l'adresse suivante :

Office fédéral des constructions et de la logistique

Division Diffusion

Section Vente

3003 Berne

Tél. : 031 325 50 50 / Fax : 031 992 00 23/24

ou pour la version électronique : <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>